



Lettre d'informations d'Ayn

Juin 2020

- Agenda participatif -

08 juillet	Conseil Municipal	20h30	Salle des fêtes
11 juillet	Foire aux bonnes idées (cf. page 3)	10h00 - 12h00	Cour de l'école
16 juillet	Conseil Communautaire	19h00	Maison du Lac

- Une surprise pour les Aîné·e·s -



Le traditionnel repas des Aîné·e·s n'ayant pu avoir lieu ce printemps pour les motifs sanitaires que l'on sait, le Conseil Municipal leur a réservé une surprise.

Ainsi, l'ensemble des Aîné·e·s de la Commune ont été visité·e·s samedi 27 juin

par des membres du Conseil, qui leur ont apporté une plante et discuté un moment avec eux·elles.

En attendant de pouvoir se retrouver à nouveau autour d'une bonne table !

- Nouveau PLU -

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme est en vigueur depuis le 04 mars 2020.

Attention : certaines règles sont différentes de celles qui étaient en vigueur jusqu'alors.

Afin d'éviter de vous trouver en infraction, nous vous invitons plus que jamais à contacter la mairie avant vos travaux pour vérifier la conformité de votre projet avec le PLU et déposer le dossier correspondant.

Si vous avez commencé vos travaux sans autorisation, vous pouvez déposer un dossier de régularisation, à condition que votre ouvrage soit conforme au PLU. Dans le cas contraire, vous devrez le mettre en conformité avec le règlement !

Le PLU est consultable

- en mairie pendant l'ouverture du secrétariat
- sur internet : ayn.fr/nouveauplu

Nous vous proposerons régulièrement un focus sur une question particulière (voir page 5).



- Décisions du Conseil Municipal -

Séance du 25 mai 2020

1. Élection du Maire
 2. Fixation du nombre d'Adjoints : 3
 3. Élection des adjoints
 4. Délégations du Conseil au Maire
 5. Désignation des délégués et représentants
- Lecture de la charte de l'élu local

Séance du 15 juin 2020

1. Commission communale des impôts directs - Impossibilité d'établir une liste
2. Désignation des membres du CCAS parmi les conseiller·ère·s municipaux·ales

3. Désignation des représentants titulaire et suppléant à l'association des communes forestières de Savoie
4. Détermination des indemnités de mandat des élu·e·s
5. Validation de l'avenant à la convention pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention par le Centre de Gestion de la Savoie
6. Validation de la convention d'occupation du domaine public pour un camion de restauration ambulante
7. Attribution d'une subvention au SIVU du gymnase du lycée Pravaz

N.B. Les éléments présentés ci-dessus ne sauraient rendre compte intégralement des délibérations du Conseil Municipal. Les personnes intéressées se reporteront utilement aux comptes-rendus de séances affichés en mairie et disponibles sur ayn.fr.



- Un défibrillateur en accès libre -

Un défibrillateur automatisé externe (DAE) est désormais à votre disposition, à l'extérieur de la mairie.

Il est utilisable sans formation préalable : les différentes étapes sont données par l'automate sous forme de consignes sonores et de schémas lumineux sur le corps de l'appareil.

En complément de cet appareil, une sensibilisation aux gestes qui sauvent vous sera proposée après l'été.



- Commissions et comités municipaux -

Le nouveau Conseil Municipal a créé les commissions et comités suivants, qui se mettent doucement en place.

Commissions	Élu e s référent e s	Contact
CCAS	Frédéric TOUIHRAT	ccas@ayn.fr
Finances, budget	Lénaïs PEYTAVIN	finances@ayn.fr
Voirie	Yvon STOUVENEL	yvon.stouvenel@ayn.fr
Bâtiments	Jean-Luc BAUDRY	jean-luc.baudry@ayn.fr
Urbanisme	Frédéric TOUIHRAT	urbanisme@ayn.fr
Gestion locative	Jean-Charles MARCEL	jean-charles.marcel@ayn.fr
Fusion	Sandra FRANCONY	sandra.francony@ayn.fr

Comités	Élu e s référent e s	Contact
Démocratie participative	Sandra FRANCONY	sandra.francony@ayn.fr
Agenda 21	Éric POBEL	eric.pobel@ayn.fr
Centrale villageoise	Gwladys MATHIEU	gwladys.mathieu@ayn.fr
Communication	Frédéric TOUIHRAT	communication@ayn.fr
Bibliothèque	Cécile ROETS	bibliotheque@ayn.fr
Agriculture, forêt, espaces naturels	Daniel ROYBIN	daniel.roybin@ayn.fr
Scolaire, périscolaire	Cécile ROETS	periscolaire@ayn.fr
Tourisme	Daniel ROYBIN	daniel.roybin@ayn.fr
Lieu de convivialité	Éric POBEL	eric.pobel@ayn.fr
Animation	Sophie BROLIS	sophie.brolis@ayn.fr

Envie de participer à la vie de la commune ? Un chantier participatif à suggérer ?

Rendez-vous le **samedi 11 juillet entre 10h00 et 12h00** dans la cour de l'école, pour la foire aux bonnes idées.

Vous pourrez rencontrer les élu e s en charge des différents comités et échanger directement avec eux-elles (repli salle des fêtes en cas de pluie).

Si vous n'êtes pas disponible le 11 juillet et que vous

avez quand même des idées à soumettre au Conseil Municipal, des envies particulières à faire partager, des remarques ou des critiques à formuler sur les services existants, vous pouvez vous entretenir avec Sandra Francony, 1^{re} Adjointe en charge de la démocratie participative.

Il vous suffit de lui envoyer un mail ou de venir la rencontrer lors des permanences du samedi matin.



- Nouveau conseil communautaire -

Le nouveau Conseil Communautaire a été installé lundi 08 juin, et a procédé à l'élection de son président et de son bureau. Les thématiques sont réparties comme suit.

Sièges	Élu·e·s	Commune	Thématiques
Président	André BOIS	Maire de DULLIN	Procédures européennes
1^{re} Vice-Présidente	Sandra FRANCONY	1 ^{re} Adjointe d'AYN	Social
2^e Vice-Président	Serge GROLLIER	Maire de LÉPIN-LE-LAC	Agriculture, économie, tourisme, Maison du Lac
3^e Vice-Président	Patrick ROULAND	1 ^{er} Adjoint de SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL	Lac et environnement
4^e Vice-Président	Frédéric TOUIHRAT	Maire d'AYN	Projet de territoire, culture, communication
5^e Vice-Président	Claude COUTAZ	Maire d'AIGUEBELETTE-LE-LAC	Travaux et entretien des équipements
6^e Vice-Président	Christophe VEUILLET	Maire de GERBAIX	Finances et déchets
Membre du Bureau	Thomas ILBERT	Maire d'ATTIGNAT-ONCIN	Urbanisme
Membre du Bureau	Pascal ZUCCHERO	Maire de MARCIEUX	Assainissement
Membre du Bureau	Jean-Paul PERRIAT	1 ^{er} Adjoint de NANCES	Mutualisations communales
Membre du Bureau	Marie-Lise MARCHAIS	2 ^e Adjointe de NOVALAISE	Mobilités et transition énergétique
Membre du Bureau	Claudine TAVEL	Maire de NOVALAISE	

Les élu·e·s du bureau travailleront avec d'autres conseiller·ère·s communautaires et des conseiller·ère·s municipaux·ales sur les thématiques qui leur sont confiées.

- Zoom PLU -

- Je souhaite goudronner ma cour, puis-je le faire ? -

Vous êtes plusieurs à nous avoir questionné récemment sur les dispositions en vigueur concernant le goudronnage des cours, notamment au regard du nouveau PLU.

La règle

Cette disposition est précisée par l'article **R.6.1.2 – Imperméabilisation** :

L'imperméabilisation des espaces non bâtis est interdite, sauf impératif technique justifié.

Cette interdiction inclut les bâches, couvre-sol, etc. en matières synthétiques.

Dans les cas où l'imperméabilisation sera nécessaire, la gestion des eaux de ruissellement sera conforme à l'article R.9.2.2.

Aussi, la règle générale est l'interdiction de l'utilisation de tout revêtement qui ferait obstacle à l'infiltration des eaux. Cela inclut donc le goudron. Des exceptions peuvent être admises, à condition de justifier qu'il n'est pas possible de mettre en œuvre un revêtement perméable.

Pourquoi cette règle ?

Cette règle a été adoptée suite aux ateliers participatifs qui ont pointé les pro-

blèmes récurrents liés à l'écoulement des eaux pluviales sur notre commune.

En outre, cette disposition est cohérente avec le 11^e programme « Sauvons l'eau » de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse qui vise, notamment, à lutter contre l'imperméabilisation des sols.

Et du coup, on fait quoi ?

Les alternatives aux revêtements imperméabilisants existent et sont nombreuses : graviers, stabilisé, blocs enherbés, pavés à joints enherbés, caillebotis, pavés poreux, etc. On voit même des publicités pour des goudrons drainants, censés laisser passer l'eau. Ce serait une solution idéale pour ceux qui souhaitent goudronner, mais nous n'avons pas connaissance de ce type de mise en œuvre dans notre secteur. Si vous en connaissez, faites-le-nous savoir.

Renseignez-vous auprès des professionnels de l'aménagement extérieur, ils sauront vous conseiller.

Attention : même si aucune autorisation n'est nécessaire pour aménager une allée ou une terrasse, la réalisation doit néanmoins être conforme au PLU. Un petit tour en mairie lors de l'élaboration de votre projet vous permettra de vérifier que rien ne s'y oppose. Si, par malheur, vous vous trouviez en infraction, vous vous exposeriez à des poursuites.

Quelques exemples de revêtements perméables



Graviers roulés



Stabilisé
(Champagneux)



Dalle béton enherbée



Pavés à joints
végétalisés



Caillebotis bois
(pose sur substrat
drainant)

Vous vous posez une question sur le nouveau PLU ? Envoyez-la à communication@ayn.fr. Nous y répondrons dans une prochaine lettre d'infos.

- Du côté du RPI -

Les écoles et le déconfinement

Début mai, un travail conjoint entre élu·e·s, enseignant·e·s et agent·e·s a abouti à l'écriture du protocole d'accueil des élèves. Ainsi, une partie des enfants a repris le chemin de l'école dès le 12 mai pendant que l'autre partie a continué le travail en distanciel. Les services périscolaires se sont adaptés au même protocole. Ils ont donc été organisés sur chaque commune dans le but de ne pas mélanger les groupes (garderie le matin et le soir à Dullin et à Ayn, cantine à Ayn et à Dullin). Le transport scolaire n'a pas été assuré durant les trois premières semaines.

En date du 2 juin, les limites d'accueil sont restées les mêmes. De ce fait, l'école de Dullin a pu accueillir vingt enfants et l'école d'Ayn quinze. Ces enfants étaient en grande partie issus des familles prioritaires (soignants, enseignants, forces de sécurité, etc.).

Des familles non prioritaires ont émis le souhait de remettre leurs enfants à l'école. Afin de pouvoir répondre à ces demandes, le corps enseignant et la commune de Dullin (pas de demande supplémentaire à Ayn) ont mis en place le dispositif « 2S2C » (Sport Santé Culture Civisme), proposé par l'État. Ce dispositif s'applique en partenariat avec le centre socioculturel AEL.

Ce dernier met à disposition des animateurs professionnels qui proposent des activités « Sport Santé Culture Civisme ». Les services périscolaires restent sur le même fonctionnement qu'au 11 mai. Le transport scolaire a repris normalement depuis le 2 juin. Cette organisation devait être maintenue jusqu'aux vacances scolaires, le vendredi 3 juillet.

Pour les élèves restant à la maison, la continuité pédagogique était toujours assu-

rée par les enseignant·e·s qui envoyaient les devoirs par mail.

Suite aux annonces du Président de la République, les modalités d'accueil ont une nouvelle (et dernière !) fois changé à partir du 22 juin. Tous les enfants ont pu reprendre le chemin de l'école pour terminer l'année scolaire.

Le dispositif 2S2C mis en place précédemment a permis l'accueil dans le respect d'un nouveau protocole sanitaire.

Les services périscolaires, quant à eux, sont restés séparés, autant pour respecter le protocole que pour éviter un énième bouleversement de l'organisation.

Prévisions pour la rentrée 2020

Une bonne nouvelle, reçue pendant le confinement, est passée un peu à la trappe. Au vu des prévisions d'effectifs pour les années à venir, le RPI d'Ayn-Dullin ouvrira une 4^e classe à la rentrée de septembre 2020.

La répartition des niveaux s'envisage comme suit, au vu des inscrit·e·s à ce jour :

- École communale de Dullin :
 - Bertrand ARNAUD : PS et MS (22 élèves)
 - Lucie PELON : MS et GS (22 élèves)
- École communale d'Ayn :
 - Laurence VITTOZ : CP et CE2 (24 élèves)
 - Jennifer ANDRIOT : CE1, CM1 et CM2 (23 élèves)

En accord avec les enseignant·e·s et l'agente communale, la garderie du matin continuera de se faire à Ayn, dans la salle nord.



- Veuillez savoir... -

- Les bonnes manières par Ginette-Chantal de Montbel de l'Escarpolette -

Coucou mes mignons. Moi c'est Ginette-Chantal, mais vous pouvez m'appeler Gigi. C'est désormais à moi qu'y revient de vous rappeler les bonnes manières, alors ouvrez bien vos esgourdes, pasque Gigi, elle aime pas dégoïser pour nib.

Savoir être prop'

Alors déjà on va causer un brin propreté, pasqu'y'en a des que je voudrais pas voir leur intérieur. Que ça doit y être du genre à pieuter dans son jus et à s'laver les ratiches dans le bidet !

Figurez-vous que chez mézigue, dans le beau monde, quand on fréquente les lieux publics (et j'cause pas de l'abbaye de s'offre-à-tous !), on ramasse ses roustissures, que ce soye ses blavins à morve, ses pelures de sauciflard ou les colombins de son cabot.

S'démurger en laissant ses rognures, c'est dégueulbif ! Si vous z'y avez apporté plein, vous pouvez y remporter vide. Et lycée de Versailles !



Gare aux mollets

En parlant des bichons, y paraîtrait qu'il faut rappeler qu'il est pas permis de les laisser s'enjailler par la campagne.

C'est un coup à se r'trouver en délicatesse avec ces messieurs. Pas de risque de voir débouler le panier à salade, mais attendez-vous à devoir ouvrir le larfeuille, j'm'excuse M'sieurs Dames !

Ça marche aussi dans l'aut' sens, notez bien. Quand vous allez vadrouiller, même sur les virolons de par chez nous, c'est p'têt' pas la peine d'aller agacer les zigs en allant fouiner dans les propriétés privées.

Chacun chez sézigue et les caïons seront bien gardés !

Raccourcissage de trogne

Pour finir pour cette fois, j'voudrais juste rappeler aux proprios d'arbres en bordure de trimard que c'est à eux de raboter ce qui dépasse.

Au moindre risque pour les roulottes ou les fils du bigophone, ce sera fait d'office et sur le compte des sabotiers.

Allez, bonjour chez vous et à la re-voyure !

Gigi

- Renforcement du tri sélectif -

Une seconde colonne pour les emballages est installée au point de tri de l'église depuis début juin.

Cela répond à la saturation de la colonne existante, constatée depuis plusieurs années, en particulier le week-end et l'été.

Cette colonne a vocation à être déplacée à Vétonne quand les services de la CCLA auront terminé les démarches avec des riverains afin d'établir la convention idoine. Ayn disposera alors de deux sites de tri.

- Commission communale des impôts directs -

À l'occasion du nouveau mandat, une nouvelle commission communale des impôts directs (CCID) va être mise en place (articles 1650 et 1650A du Code Général des Impôts).

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;

- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

Pour constituer cette commission, le Conseil Municipal a la possibilité de proposer au Directeur Général des Finances Publiques une liste de 24 noms répondant à des critères précis, parmi lesquels ce dernier désigne 6 titulaires et 6 suppléants.

Devant l'impossibilité de produire cette liste en respectant une certaine équité entre les contribuables, le Conseil Municipal a choisi de ne pas transmettre de liste et de laisser au Directeur Général des Finances Publiques le soin de constituer la CCID.

Tous les contribuables d'Ayn sont donc susceptibles d'être appelés afin de siéger à cette commission qui se réunit habituellement une fois par an.

- Réouverture de la bibliothèque -

La bibliothèque communale rouvre en mode « à emporter », afin de s'adapter aux contraintes sanitaires.

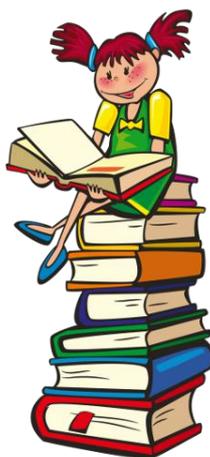
Les échanges de livres se feront sur le perron de la salle des fêtes. Il ne sera pas permis au public de pénétrer dans la bibliothèque.

Prochaines ouvertures

13 et 27 juin.
11 et 25 juillet.

Retours

1 samedi sur 2 de 10h00 à 11h45. Une bénévole sera là pour récupérer les livres et les mettre en quarantaine.



Prêts sur réservation

Réservez sur rezolire.bibenligne.fr avec votre compte personnel.

Découvrez tous les documents de la bibliothèque d'Ayn et réservez ceux qui vous feront plaisir et qui sont disponibles.

Récupération des livres après un mail de confirmation : 1 samedi sur 2 de 10h00 à 11h45. Une bénévole sera là pour vous apporter les livres.

Si vous ne pouvez pas réserver en ligne, vous pouvez appeler Nathalie au 07.61.54.89.75 pour trouver des solutions avec elle.

- Chantier participatif du lavoir de la Conche à Vétonne -

Bravo à tou·te·s les bénévoles qui ont œuvré sur le lavoir de Vétonne pour lui redonner de sa superbe.

Déblayage, nettoyage, sablage, aménagement, plantations, etc. le travail fut rude, mais le résultat est là !



- Centre Communal d'Action Sociale -

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale ainsi que dans les actions et activités sociales. Il est composé de 5 élu·e·s du Conseil Municipal et de 5 habitant·e·s.

Le CCAS attribue des subventions aux associations dont il juge que l'activité a un intérêt pour les habitant·e·s de la commune et peut, également, attribuer des aides indi-

viduelles en complémentarité des aides de droit commun (aides du Département, de la CPAM, de la MDPH, de la MSA etc.).

Le CCAS a pour mission de réfléchir à des actions sociales à mettre en place pour la commune.

Si vous souhaitez déposer une demande d'aide auprès du CCAS, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture.

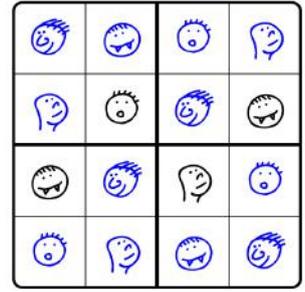
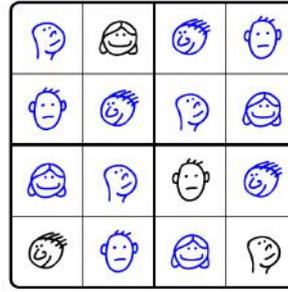
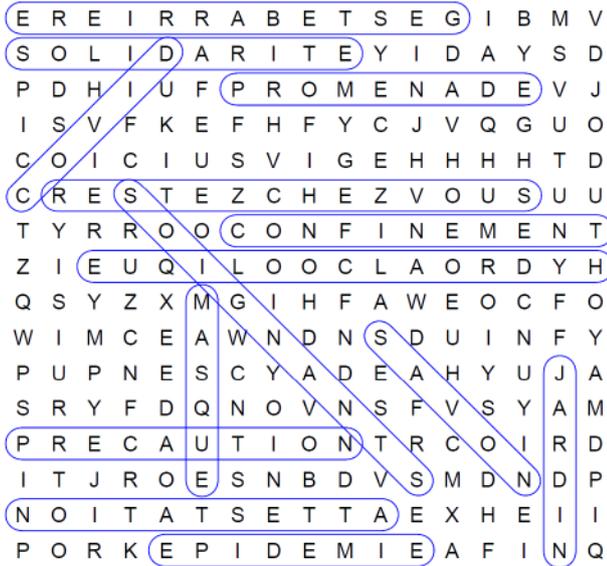
- Connaissez-vous Ayn ? -

Toutes les photos ci-dessous ont été prises à Ayn. Saurez-vous identifier et localiser ce qu'elles montrent ?

Indice : tous les lieux sont accessibles au public. Pas besoin de pénétrer sur des propriétés privées lors de votre safari !

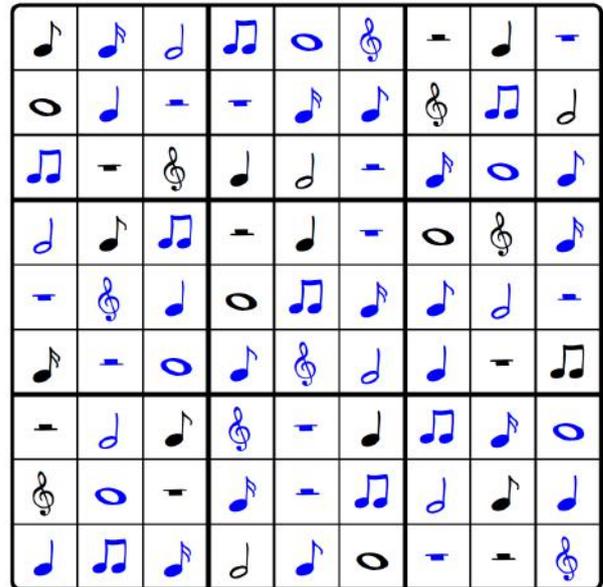
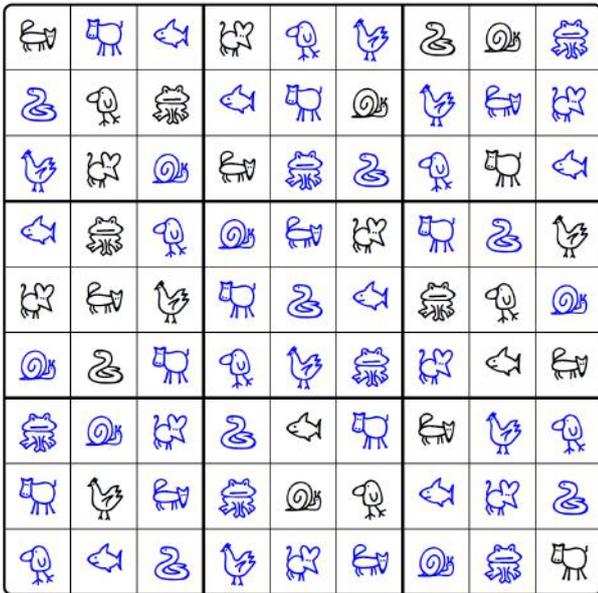


Solutions des jeux de mai



Une anecdote sur Ayn, un jeu, une recette ?

→ communication@ayn.fr



Tél 09 62 58 75 66

secretariat@ayn.fr

ayn.fr



AynEnSavoie

Secrétariat de mairie ouvert lundi de 9h00 à 12h00, jeudi de 13h00 à 17h00, samedi de 10h00 à 12h00

Permanence des élu e s : samedi de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous

Bibliothèque : horaires aménagés, cf. page 8

Bibliothèque

- samedis 11 et 25 juillet
- fermée en août

Attention
Horaires
d'été

Secrétariat de mairie ouvert

- en juillet : jusqu'au jeudi 23
- en août : à partir du jeudi 20

La permanence des élu e s est assurée.